3) Rapport sur l'éclairage dans le Service sanitaire de l'avant ;
4) Rapport sur la fiche d'hospitalisation et la pochette-fiche d'évacuation.

Conclusions de la Commission.

Après avoir pris connaissance de l'étude du lieutenant-colonel Leman, la Commission adopte le texte suivant, qui lui est présenté par sa sous-commission :

XXII. — *Appareils de contention pour le transport des fractures.*

I. — Les appareils de contention provisoire pour le transport primaire des blessés atteints de fracture doivent réunir en principe les caractères généraux ci-après :

1° être aussi légers que possible sans que cela nuise à leur solidité ;
2° pouvoir être facilement transportés en vrac et en assez grande quantité avec un encombrement minimum ;
3° être applicables de préférence avec conservation des vêtements et notamment de la chaussure ;
4° assurer une immobilisation aussi complète que possible sans rotation du membre fracturé ;
5° permettre de façon simple et aisée une extension suffisante dans les cas complexes ;
6° pouvoir se combiner entre eux sans difficulté suivant les cas ;
7° permettre le pansement d'une fracture compliquée ;

II. — Parmi les types d'appareils qu'elle a examinés, la Commission retient et signale comme préférables :

A. *Membre supérieur :*

a) *L'écharpe, l'attelle simple, les gaines en store préparé* (transports à courte distance, fractures se présentant dans des conditions favorables) pour Service de santé régimentaire et formations sanitaires de campagne.
b) *Les appareils à extension,* appareil Jones-Ferrier (fractures plus complexes) pour formations sanitaires de campagne.

B. *Membre inférieur :*

a) *Attelles, grande attelle externe, store préparé* (fractures avec peu de déplacement).

b) *Appareils à extension* Thomas-Lardennois, Pouliquen, etc. (fractures de cuisse, fractures atteignant le bassin, fractures de jambe avec déplacement).

a) et b) sont désirables dans toutes les formations sanitaires de campagne. Un type de chacun devrait figurer dans les dotations du Service de santé régimentaire.

III. — Toutes les gouttières rigides sont à rejeter comme n'assurant pas une contention suffisante.

IV. — Dans certains cas où l'on est dépourvu de tout autre moyen, les procédés utilisant le thorax comme attelle interne pour le bras, le membre opposé pour le membre inférieur ainsi que les diverses pièces de l'armement et de l'équipement du soldat comme attelle externe sont recommandables et bien appliqués, peuvent rendre service.

Rapport du colonel Guillaume Favre,

Vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, sur la XVe Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Messieurs,

Le colonel Patry m'a demandé de vous renseigner sur ce qui a été fait à Tokio au sujet de la Commission de standardisation dont j'avais été chargé de présenter les deux rapports (point 11 de l'ordre du jour de la Conférence, documents n°s 12 et 13).

Je me suis efforcé de m'acquitter au mieux de ma mission, mais je ne me fais aucune illusion sur mon incompétence en ces matières et je veux espérer qu'elle n'aura pas de résultats trop fâcheux pour la cause que j'étais chargé de défendre.

Le premier rapport, document n° 12, contient des résolutions soumises à l'approbation de la XVe Conférence. Ce sont des résolutions techniques concernant :